



## COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

### PROCÈS-VERBAL N° 16

---

Date : 18/11/22 à 10h

---

Président(e) : **Romain Delpech**

---

**Présent(e)s** : Nicolas Houguet, Christophe Tournier, Frédéric Hebrard, Frederic Antonio,

**Assistent** : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire administrative)

---

Mesdames, Messieurs,  
Cette triste semaine est marquée par le décès tragique de Johan HAMEL, à 42 ans.  
Arbitre de la Ligue de Football Occitanie, il officiait depuis 2015 dans l'élite du football français, en Ligue 1 Uber Eats.  
Romain DELPECH et sa CRA présentent ses condoléances les plus sincères à sa famille, ses amis et ses proches.  
Il était et restera, pour beaucoup d'entre nous, une personne inspirante et un modèle d'engagement.



### Informations :

- La CRA prend note de la décision de Jean Francois GOUVEIA, qui met un terme à sa carrière de façon immédiate.

- La CRA prend note de la décision de David DUARTE PINTO qui souhaite mettre un terme à sa carrière dès la fin de saison 22/23.

Nous remercions ces deux arbitres pour leurs implications

### Rappel protocole de communication

Nous avons remarqué que certains arbitres ne respectaient toujours pas le protocole de communication diffusé il y a déjà plusieurs mois, de ce fait, en annexe de ce procès-verbal, vous trouverez le protocole de communication à respecter impérativement. Nous vous invitons à en reprendre connaissance.

Pour rappel : en cas d'indisponibilité de dernière minute le vendredi après 17h00, il faut contacter directement l'astreinte et, en complément de cet appel, envoyer un mail à l'adresse [administratif-cra@occitanie.fff.fr](mailto:administratif-cra@occitanie.fff.fr).

La CRA accorde un délai de 7 jours afin de vous laisser le temps de fournir un justificatif.

En cas de blessure supérieure à 30 jours, un certificat médical de reprise vous sera automatiquement demandé.

### Suivi du Règlement intérieur – manquements des arbitres

#### **XXXXX – R3**

Cet arbitre s'est déclaré indisponible le 09/11/2022 pour sa rencontre du 26/11/2022. L'excuse avancée par l'arbitre n'est pas retenue par la commission de céans.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- De rappeler à Monsieur XXXXX que toute indisponibilité doit être formulée minimum 30 jours avant la date. Et de rappeler également que tout arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible reste désignable jusqu'au samedi 12h00 pour le même week-end.
- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 14 novembre 2022 à 0 heures pour se terminer le dimanche 20 novembre 2022 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### XXXXX – R3

Cet arbitre ne s'est pas rendu à sa rencontre du 6 novembre 2022 sans prévenir. La Commission restreinte prend connaissance du mail d'excuse. Toutefois, il ne sera pas retenu.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- De suspendre avec **effet immédiat** les désignations de Monsieur XXXXX et de la convoquer devant la Commission Restreinte de la CRA. Une convocation lui sera transmise par le Secrétariat de la CRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### XXXXX – R3

Cet arbitre n'a pu se rendre à sa rencontre du 12 novembre 2022. Il n'a pas prévenu l'astreinte de la CRA mais son Président de CDA, ce qui est contraire aux dispositions figurant dans le protocole de communication.

Par mail du 17 novembre 2022, il s'excuse pour son absence le week-end dernier et demande une mise en indisponibilité jusqu'à fin janvier 2023.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- De rappeler à Monsieur XXXXX qu'il doit respecter le protocole de communication de la CRA dans le cadre d'une indisponibilité de dernière minute.
- D'enregistrer son indisponibilité pour raisons personnelles jusqu'au 29 janvier 2023 selon sa demande par mail du 17 novembre 2022
- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 30 janvier 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 5 février 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

**XXXXX – Candidat**

Cet arbitre s'est déclaré indisponible le 09/11/2022 pour sa rencontre du 13/11/2022. L'excuse avancée par l'arbitre n'est pas retenue par la commission de céans.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- De rappeler à Monsieur XXXXX qu'il doit respecter le protocole de communication de la CRA dans le cadre d'une indisponibilité de dernière minute.
- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 21 novembre 2022 à 0 heures pour se terminer le dimanche 27 novembre à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

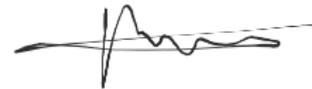
**Nicolas Houguet**

**Secrétaire de Séance**



**Romain Delpech**

**Président de CRA**





## PROTOCOLE DE COMMUNICATION

### CRA 2022/2023

---

#### **1. Arbitres et observateurs**

Indisponibilité – désignation – absence et tout autre courrier

Toutes les correspondances doivent être envoyées sur [administratif-cra@occitanie.fff.fr](mailto:administratif-cra@occitanie.fff.fr)

Pour les indisponibilités, merci de les saisir en priorité sur votre espace MYFFF. Le mail n'est nécessaire que si vous rencontrez un problème avec votre espace MYFFF.

**Le vendredi jusqu'à 17H00, merci d'appeler Sarah PELATAN au 04.67.15.95.37 et d'envoyer un mail.**

#### **2. Dernière minute à partir du vendredi 17H00 (Week-end)**

En cas d'indisponibilité de dernière minutes, nous vous demandons de contacter le numéro d'astreinte au : **04 67 15 95 38** (Compétitions jeunes et séniors).

Pour le football diversifié, merci de contacter Maximilien Demoustier : **06 86 66 87 42**

Un justificatif doit être envoyé dans les plus bref délais.

#### **3. Dossier disciplinaire et/ou d'appel**

Votre rapport doit être systématiquement saisi sur votre espace MYFFF et validé au plus tard le lundi soir.

En cas de problème avec la saisie, merci de rédiger le rapport sous format WORD et l'envoyer sur l'adresse mails : [rapport-officiel@occitanie.fff.fr](mailto:rapport-officiel@occitanie.fff.fr) et copie [administratif-cra@occitanie.fff.fr](mailto:administratif-cra@occitanie.fff.fr)

En cas de faits graves (violence, propos racistes/sexiste, etc...), merci de faire un SMS signé à Nicolas HOUGUET avec les informations suivantes : Nom, prénom, match, type d'incident, qui est la victime et comment elle va, match arrêté ou non.

06 68 22 99 82

# ANNUAIRE CRA



En cas de problématiques ou de questions, merci de contacter le responsable du Pôle concerné.

<b>Fonction</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>Numéro</b>
<b>Président</b>	Romain DELPECH	06 18 10 58 50
<b>Président Délégué</b>	Christophe TOURNIER	06 61 86 06 06
<b>Vice-Président</b>	Frédéric HEBRARD	06 85 94 30 86
<b>Référents Observations</b>	Frédéric ANTONIO	06 21 07 34 58
<b>Référent Juridique</b>	Jean-Pierre CASSAGNES	06 80 73 55 48
<b>Référent Féminines</b>	Aurélien BERTHOMIEU	06 84 81 29 90
<b>Référent Foot Diversifié</b>	Maximilien DEMOUSTIER	06 86 66 87 42
<b>Référent Promo., Fid., Dév.</b>	Abdel KHERRADJI	06 86 66 87 42
<b>Référent Relations CDA/CRA/CLUBS</b>	Karim TOURECHE	06 31 66 82 27
<b>Référent Assistants</b>	Nicolas DANOS	06 18 12 55 40
<b>Représentant des arbitres LFO</b>	Azzedine SOUIFI	07 81 55 83 36
<b>Secrétaire</b>	Nicolas HOUGUET	06 68 22 99 82
<b>CTRA</b>	Daniel FEUILLADE	06 23 53 27 07
<b>CTRA</b>	Julien SCHMITT	06 63 63 69 04
<b>Secrétaire administrative</b>	Sarah PELATAN	04 67 15 95 37
<b>Référent désignations</b>	Jean-Louis CAUMES	06 81 14 86 48
<b>Référent désignations</b>	Gérald BETTANCOURT	06 75 36 04 45
<b>Représentant CR Discipline</b>	Adrien SALOMON	06 73 33 46 62
<b>Représentant CR d'Appel</b>	Bernard BATS	06 70 22 92 94
<b>Représentant CRA à la C. Technique</b>	Sebastien ROYUELA	06 01 39 18 58